

Réunion du Conseil Municipal du 4 septembre 2017
20h00
Convoqué le 30 août 2017

Présents : Mmes BARRAQUAND Angélique, MM. ESCOFFIER Marcel, FERLIN Damien, Mmes EYNARD Edith, GUIRIMAND Marie-Odile, MM. HAINZELIN Pierre, LAFOREST Jean-Daniel, Mme LEBON Ludivine, MM. MILESI Pascal, MORIN Christian, Mmes TEZIER Evelyne VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle

Absents excusés : Mme BOREL Amandine (procuration à Angélique BARRAQUAND), MM. CHINCHILLA Pedro (procuration à Marcel ESCOFFIER), DUC MAUGE Michel (procuration à Christian MORIN), GERBOUD Franck (procuration à Jean-Daniel LAFOREST), GONTIER Hervé (procuration à Pascal MILESI), RAMBAUD Guy (procuration à Ludivine LEBON), Mmes BOUVIER Danielle (procuration à Isabelle VIGNON), PERROT Tiffany (procuration à Mauricette VALLET), TABUTEAU Vincenzina (procuration à Damien FERLIN) M. GUEUNDJIAN Philippe

Madame Mauricette VALLET a été élue secrétaire.

Le Maire donne lecture de la décision prise dans le cadre de ses délégations :

Décision du 8 juin 2017 : Le Maire décide de signer l'avenant n°1 avec l'entreprise **TOUTENVERT SAS**, ZI La Gloriette 38160 CHATTE, concernant les travaux de reprise des réseaux humides et réfection, place de l'Eglise et montée du Sert pour un montant de 47 671,00€ HT

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2017:

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Tarif périscolaire après-midi:

La dérogation pour la semaine des 4 jours et les modifications d'horaires demandés par la commune n'ont pas été accordée. Les horaires de classes sont donc reconduits pour l'année scolaire 2017/2018 pour les deux écoles.

En ce qui concerne l'accueil après la classe, la commune a décidé de ne pas reconduire les NAP à l'école maternelle.

Pour maintenir l'accueil des enfants, un service périscolaire est mis en place les lundis, mardis et jeudis après la classe et jusqu'à 16h30 (l'accueil de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 15h30 à 18h00 reste confié par convention au centre social « La Paz »).

Le Maire propose d'appliquer les mêmes tarifs pour cet accueil que celui du périscolaire matin.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour fixer comme suit, à compter de la rentrée 2017, le tarif du périscolaire après-midi à facturer aux familles.

Tranches QF	Elèves Saint-Jeannais	Elèves communes
		Extérieures
De 0 à 359	0.30 €	1.70 €
De 360 à 564	0.50 €	1.70€
De 565 à 700	0.70 €	1.70 €
De 701 à 800	0.85 €	1.70 €
De 801 à 950	1.05 €	1.70 €
De 951 à 1100	1.25 €	1.70 €
De 1101 à 1250	1.45 €	1.70 €
De 1251 à 1350	1.60 €	1.70 €
Plus de 1350	1.60 €	1.70 €

3- Etat d'assiette 2018 forêt communale :

Approbation du conseil municipal à l'unanimité de l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2018 présenté ci-après

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³ Printemps	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF				Mode de commercialisation – décision de la commune
							Vente publique	Contrat d'approvisionnement	Autre à gré	Délivrance	
12	IRR*	0	2	2018	2018	2018	X				En bloc sur pied
13	IRR	0	3	2018	2018	2018	X				En bloc sur pied
16	IRR	0	4	2018	2018	2018	X				En bloc sur pied

4- Décision modificative n°2 budget commune :

Approbation du conseil municipal à l'unanimité de la décision modificative suivante

	Article	Somme TTC
Fonctionnement dépenses		
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	739223	+ 5 355 €
Chauffage	60613	+ 15 000€
Virement de la section de fonctionnement	023	+ 16 677 €
Fonctionnement recettes		
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	73223	+ 37 032 €
Investissement recettes		
Virement de la section de fonctionnement	021	+ 16 677 €
Construction	2313	- 4 800 €
Frais d'étude	2031	+ 4 800 €
Investissement dépenses		
Installation matériel, outillage,...	2315	+ 16 677 €

5- Décision modificative n°1 budget eau:

Approbation du conseil municipal à l'unanimité de la décision modificative suivante

	Article	Somme TTC
Fonctionnement dépenses		
Dépenses imprévues	022	- 4 000 €
Rémunération d'intermédiaires	622	+ 4 000€

6-Vestiaires rugby : approbation du plan de financement et demandes de subventions:

Le Maire rappelle que depuis 6 ans, le Sporting Club Royannais possède une section de Rugby féminine qui évolue dans le championnat de France de Fédérale 2 féminines et enregistre de très bons résultats. Pour accueillir les utilisatrices dans des conditions réglementaires et optimales, des équipements en vestiaires au stade municipal s'avèrent indispensables. La Commune souhaite donc engager des travaux pour mettre à disposition des vestiaires adaptés à la pratique du rugby féminin. Les travaux consisteront en la création d'une espace supplémentaire pour les féminines et la restructuration d'une petite partie des vestiaires existants avec mise aux normes.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour approuver le plan de financement ci-dessous et demander les subventions correspondantes.

Travaux :	219 872,00 € HT
Imprévus (5%) :	10 933,60 € HT
Etudes, honoraires,... :	<u>40 978,24 € HT</u>

Total de l'opération 271 783,84 € HT

Financement :	
- Etat (DSIPL) 40% :	108 713,54 € HT
- Département 20% :	40 767,58 € HT
- Région (15%) :	54 356,77 € HT
- Fédération Française de rugby (5%) :	13 589,19 € HT
- Commune (dont 50% d'emprunt) :	<u>54 356,76 € HT</u>

Total : 271 783,84 € HT

Monsieur ESCOFFIER, s'il n'est pas contre le projet, estime qu'il y a d'autres priorités dans les travaux d'investissements.

Monsieur MORIN explique que ce projet est éligible (entre autre) au contrat de ruralité avec un taux de subvention de l'Etat de 40% et que seuls les dossiers suffisamment aboutis et pouvant démarrer rapidement peuvent être inscrits.

Par 20 voix pour et 2 abstentions (MM ESCOFFIER et LAFOREST qui souhaite que le SCR participe financièrement et soit plus responsable dans l'entretien des équipements mis à sa disposition).

Monsieur ESCOFFIER demande qu'une convention d'utilisation des équipements et du club house soit établie avec un contrôle de sa bonne exécution.

7- Signature convention « animation lecture avec les écoles » :

Dans le cadre du projet de lecture publique intercommunal, sont prévues, sur tout le territoire des séances d'animation autour du livre et de la lecture à destination des enfants scolarisés.

Dans l'attente du transfert de la compétence bibliothèque en 2019 au profit de la Communauté de Communes, le Maire propose de passer une convention avec les communes, de Saint-Thomas-en-Royans, Oriol-en-Royans et Le Chaffal, afin de permettre aux enfants de leurs écoles respectives de bénéficier de ces animations lectures assurées par l'agent communal à la bibliothèque municipale.

Les modalités d'accueil et de compensation financières sont définies dans la convention.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour signer une convention d'animation lectures avec les communes de Saint-Thomas-en-Royans, Oriol-en-Royans et Le Chaffal.

8- Inscription section investissement travaux salle du conseil :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour inscrire en section d'investissement les travaux de rénovation de la salle du conseil municipal

9- Extension compétence optionnelle Communauté de Communes:

Le Maire donne communication de la délibération en date du 25 juillet 2017 du conseil communautaire de la communauté de communes du ROYANS VERCORS, portant extension des compétences optionnelles et à l'effet de conserver le bénéfice de la DGF bonifiée.

Les compétences optionnelles sont étendues aux domaines suivants

- **Création et gestion de maisons de services au public** et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- En matière de **politique de la ville** : élaboration du diagnostic du territoire ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance;

Il invite le conseil à délibérer sur cette sur cette modification statutaire

Approbation du conseil municipal à l'unanimité du projet d'extension des compétences optionnelles.

10- SMABLA : modification des statuts- Intégration de l'agglomération de Valence Roman agglo :

Approbation du conseil municipal à l'unanimité de la modification des statuts du SMABLA pour l'intégration de l'Agglomération Valence Romans Agglo. (ex Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes. L'adhésion à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au S.M.A.B.L.A. permet aux communes d'Hostun et la Baume d'Hostun de continuer à bénéficier de tous les services relevant de la compétence du S.M.A.B.L.A).

11- Régularisation tracé ruisseau des Chuiles :

Afin de limiter les risques du débordement du ruisseau dit « des Chuiles » sur une propriété privée, la commune a réalisé par le passé des travaux modifiant légèrement le tracé de ce ruisseau.

Il convient de régulariser au niveau administratif et cadastral cette modification.

Pour cela, la commune a fait établir les documents d'arpentage correspondants après accord des deux propriétaires concernés : Monsieur Paul CHETAL et Monsieur Dominique FRANDON.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les différentes cessions nécessaires à cette régularisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la cession à titre gratuit par Monsieur Dominique FRANDON d'une partie de la parcelle AD 87 d'une superficie de 23ca.
- **Décide d'acquérir** une partie de la parcelle AD 82 d'une superficie de 1a24ca et une partie de la parcelle AD 56 d'une superficie de 41ca appartenant à Monsieur Paul CHETAL
- **Décide de vendre** à Monsieur Paul CHETAL la parcelle communale AD 508 d'une superficie de 59 ca.
- **Précise** que pour les besoins de la publicité foncière les biens sont estimés à 100 €.
- **Désigne** l'étude de maître DIEVAL à Saint-Jean-en-Royans pour établir les actes correspondants.
- **Décide** de prendre en charge l'ensemble des frais afférents à ces actes.

12- Questions diverses :

- Un reportage sur la rivière Isère sera retransmis sur France 2 dans le magazine « Des racines et des ailes » mercredi 6 septembre
- Inauguration de la résidence Alléobert 2 par DAH le lundi 11 septembre à 17h30
- Le Maire recevra Madame DE LAVERGNE députée, le mardi 5 septembre en mairie, les conseillers qui le souhaitent sont invités à participer à cette réunion.
- Point EPORA :
 - * friche « FAURE » : Maîtrise d'Œuvre en cours de signature pour la déconstruction. Fin de réalisation 1^{er} trimestre 2018 puis commercialisation des lots par la Communauté de Communes.
 - * tènement CLUZE : nouvelle négociation du prix d'achat à valider par les Domaines (retard dû à la fusion des Domaines Drôme/Isère)
 - * projet Maison de santé : rendu du travail du CAUE aux différents intervenants et interlocuteurs le jeudi 28 septembre à 19h00.
- Problème de sécurité dû au flux de circulation déviée rue Berthelot depuis la mise en place du sens unique de la rue de l'Industrie : c'est un essai de 6 mois suite au travail réalisé par le centre Social avec le collectif de la rue de l'Industrie. Ce travail sera complété en associant les riverains de la rue Berthelot pour trouver une réponse technique plus adaptée.
- Prochain conseil municipal : lundi 23 octobre

Séance levée à 21h35.